

## RAPPORT ANNUEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU

# **PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF et NON COLLECTIF**

## **EXERCICE 2022**

# GENERALITES

---

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2022.

## Organisation de la compétence

---

Les communes concernées par la compétence assainissement collectif sont les suivantes : BARBEY, CANNES-ECLUSE, COURCELLES-EN-BASSEE, ESMANS, FORGES, LA BROSSE-MONTCEAUX, LA GRANDE-PAROISSE, LAVAL-EN-BRIE, MAROLLES-SUR-SEINE, MISY-SUR-YONNE, MONTEREAU-FAULT-YONNE, SAINT-GERMAIN-LAVAL, SALINS et VARENNES-SUR-SEINE et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 les communes de DIANT, MONTMACHOUX, NOISY RUDIGNON, THOURY FERROTTEs et VOULX.

La compétence d'assainissement collectif est découpée en 3 contrats

**①** Contrat DSP SAUR du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 décembre 2026 : modifié par avenant n°1 du 01.05.2021 permettant le rattachement des communes de Thoury-Ferrottes et Noisy-Rudignon et par avenant n°2 en date du 14.10.21 concernant la prestation supplémentaire de dératisation.

- Barbey
- Cannes Ecluse
- Courcelles en Bassée
- Esmans
- Forges
- La Brosse Montceaux
- La Grande Paroisse
- Laval en Brie
- Marolles sur Seine
- Misy-sur-Yonne
- Montereau-Fault-Yonne
- Montmachoux
- Saint Germain Laval
- Salins
- Varennes sur Seine
- Voulx
- Thoury-Ferrottes
- Noisy-Rudignon

## Données Techniques Générales

---

### Présentation des services :

Estimation de la population desservie : 40 727 habitants

### Le contrat et ses avenants :

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> juillet 2016. La durée du contrat est de 10 ans ½. Il prend fin le 31 décembre 2026.

N°	Date	Echéance	Objet
0	1/7/2016	31/12/2026	Contrat initial
1	1/5/2021	31/12/2026	Avenant n°1 : fusion des contrats de Noisy-Rudignon et Thoury-Ferrottes
2	14/10/2021	31/12/2026	Avenant n°2 : dératification des réseaux
3	24/10/2022	31/12/2026	Avenant n°3 : respect des règles, des principes de laïcité et de neutralité

### Les conventions de traitement des boues et des déchets

N° Récépissé	Date dépôt	Date autorisation	Objet
D02/005/DDAF	2/10/2001	20/02/2002	Epandage Marolles
D02/009/DDAF	7/3/2002	14/03/2002	Epandage Esmans
D02/007/DDAF	7/3/2002	14/03/2002	Epandage La Brosse Montceaux
F441 2010/112	8/7/2010	12/07/2010	Epandage Salins
D02/018/DDAF	4/6/2022	04/06/2002	Epandage Thoury-Ferrottes

## Les volumes (consommées par commune)

	2018	2019	2020	2021	2022
M3	1 654 887	1 902 596	1 835 308	1 709 376	1 972 842
<b>Barbey</b>	4 689	6 417	6 282	5 620	6 361
<b>Cannes Ecluse</b>	102 261	108 498	91 883	101 973	99 947
<b>Courcelles en Bassée</b>	NC	NC	NC	7 356	15 336
<b>Esmans</b>	33 215	38 001	36 708	31 808	36 510
<b>Forges</b>	18 001	15 357	26 775	22 758	27 954
<b>La Brosse Montceaux</b>	23 780	35 698	43 866	27 469	37 378
<b>La Grande Paroisse</b>	94 700	35 698	146 103	113 739	137 998
<b>Laval en Brie</b>	10 636	18 383	19 470	13 963	15 516
<b>Marolles</b>	61 247	81 375	81 740	78 960	95 312
<b>Misy sur Yonne</b>	26 148	46 612	45 185	28 375	34 011
<b>Montereau</b>	901 179	989 079	896 521	896 817	994 431
<b>Montmachoux</b>	7 603	8 463	9 493	7 881	7 267
<b>Saint Germain Laval</b>	101 436	108 627	106 802	109 234	130 519
<b>Salins</b>	38 035	51 766	53 736	44 312	47 680
<b>Varennes sur Seine</b>	174 194	184 999	185 441	158 946	173 109
<b>Voulx</b>	57 763	74 351	85 303	66 413	71 657
<b>Noisy-Rudignon</b>	20 060	19 235	23 903	21 601	19 126
<b>Thoury-Ferottes</b>	23 915	24 609	24 907	34 043	22 730

## Indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

VALEUR DE L'INDICE	80/120
<b>Partie A : Plan des réseaux</b>	15/15
<b>Partie B : Inventaire des réseaux</b>	25/30
<b>Partie C : Connaissance et gestion des réseaux</b>	40/75

## Les branchements

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre d'abonnés global	13 973	15 806	15 567	15 514	15 596	15 586	15 946

## Les Ouvrages de Traitement

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de station	8	12	12	12	12	12	12
Capacité totale (Eq/hab)	55 910	60 360	60 360	60 360	60 360	60 360	60 360
Poste de refoulement	70	82	82	82	82	84	84

## Linéaires de canalisations

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Réseau séparatif</b>	125,60	115,20	116,57	119,25	114,12	123,76	110,06
<b>Réseau unitaire</b>	72,00	94,29	72,03	74,86	78,03	83,74	80,82
<b>Réseau pluvial</b>	56,48	65,93	78,52	70,76	74,55	82,07	73,46
<b>Refoulement</b>			31,54	33,39	36,22	38,08	37,00
<b>Total</b>	254,08	275,42	298,66	298,26	302,92	302,76	301,67

## Données Financières

### En cours de la Dette

	2020	2021	2022	Variation
<b>En cours de la dette au 31/12</b>	13 536 622	12 531 723	12 029 732	-4%
<b>Annualité réglée</b>	1 359 157,96	1 369 657,40	1 367 102,29	-0,19 %
<b>Dont intérêt</b>	393 741,44	365 758,21	352 244,02	-3,70%
<b>Dont capital</b>	965 416,52	1 003 899,19	1 014 858,27	+1,09%

### Amortissement

	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Montant de la dotation</b>	1 573 069,97	1 645 935,66	1 862 522,69	1 693 996,98	1 674 627,26

## Les Tarifs 120 m<sup>3</sup> Eau et Assainissement y compris redevances et taxes :

Communes	1/1/2022	1/1/2023	Evolution	Prix m <sup>3</sup> TTC
<b>Barbey</b>	539,65	561,37	+4,02%	<b>4,68</b>
<b>Cannes Ecluse</b>	565,11	567,50	+0,42%	<b>4,73</b>
<b>Courcelles en Bassée</b>	720,08	756,70	+5,09%	<b>6,31</b>
<b>Esmans</b>	565,11	567,50	+0,42%	<b>4,73</b>
<b>Forges</b>	519,40	541,12	+4,18%	<b>4,51</b>
<b>La Brosse Montceaux</b>	539,65	561,37	+4,02%	<b>4,68</b>
<b>La Grande Paroisse</b>	519,40	541,12	+4,18%	<b>4,51</b>
<b>Laval en Brie</b>	519,40	541,12	+4,18%	<b>4,51</b>
<b>Marolles sur Seine</b>	519,40	541,12	+4,18%	<b>4,51</b>
<b>Montmachoux</b>	565,11	567,50	+0,42%	<b>4,73</b>
<b>Misy sur Yonne</b>	539,65	561,37	+4,02%	<b>4,68</b>
<b>Montereau</b>	519,40	541,12	+4,18%	<b>4,51</b>
<b>Noisy rudignon</b>	544,85	547,25	+0,44%	<b>4,56</b>
<b>Saint Germain Laval</b>	519,40	541,12	+4,18%	<b>4,51</b>
<b>Salins</b>	519,40	541,12	+4,18%	<b>4,51</b>
<b>Thoury-Ferrottes</b>	692,75	608,1	-12,22%	<b>5,07</b>
<b>Varennes sur Seine</b>	544,85	547,25	+0,44%	<b>4,56</b>
<b>Voulx</b>	565,11	567,50	+0,42%	<b>4,73</b>

En comparaison, le Prix moyen en 2020 en Seine et Marne est de **4,93 € TTC/m<sup>3</sup>**

## Les travaux et investigations réalisés par les délégataires

- Hydrocurage préventif : 41 413 ml
- Hydrocurage ponctuel : 1 125 ml
- Passage caméra : 8 917 ml
- Nettoyage de postes de relevage (en nombre) : 118
- Débouchage de réseau : 103 interventions
- Nombre d'intervention de maintenance sur équipements : 166 dont 166 curatives et 0 préventives
- Nombre de contrôles réglementaires : 201

☒ Utilisation du compte de renouvellement : 189 653 €/an de moyenne prévu au contrat pour un montant global sur l'ensemble de la durée de contrat à : 1 991 875 €

Dotation Annuelle	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
<b>Dotation</b>	193 610	195 496	200 288	205 952	228 499	1 308 843
<b>Renouv. Programmé</b>	138 984	77 691	105 333	71 238	51 836	580 689
<b>Renouv.non programmé</b>	183 766	90 605	161 378	114 015	174 933	897 338
<b>Solde à reporter sur n+1</b>	- 157 184	-129 984	-196 163	-175 464	-173 733	- 173 733

## Les taux de raccordement

	Population desservie	Branchement EU	Branchement AEP	Taux de raccordement
<b>Barbey</b>	157	68	76	89,47%
<b>Cannes Ecluse</b>	2 585	1007	1040	96,83%
<b>Courcelles-en-Bassée</b>	251	113	113	100%
<b>Esmans</b>	910	380	420	90,48%
<b>Forges</b>	595	143	162	88,27%
<b>La Brosse Montceaux</b>	799	333	365	91,23%
<b>La Grande Paroisse</b>	2 785	1 140	1 213	93,98%
<b>Laval en Brie</b>	466	144	208	69,23%
<b>Marolles-sur-Seine</b>	1 721	728	761	95,66%
<b>Misy sur Yonne</b>	993	340	391	86,96%
<b>Montereau</b>	18 592	7 242	7 334	98,75%
<b>Montmachoux</b>	259	127	127	100%
<b>Noisy-Rudignon</b>	625	239	251	95,22%
<b>Saint Germain Laval</b>	2 893	1 025	1 025	100%
<b>Salins</b>	1 067	379	437	86,73%
<b>Thoury-Ferrottes</b>	695	322	338	95,26%
<b>Varennes sur Seine</b>	3 490	1 404	1 433	97,98%
<b>Voulx</b>	1 844	786	876	89,73%

## Les travaux réalisés par la collectivité

Les opérations suivantes ont été menées :

- Renouvellement de l'armoire électrique sur le PR CGE et le PR Saint Maurice à Montereau
- Sur la STEP de Montereau Z1, le diffuseur de la file a été remplacé le 20 juin 2022, vidange et curage du bassin d'aération de la file Sud, remplacement des 6 rampes d'aération.
- Mise en place des conventions de rejet avec Hermès (tannerie).
- A Voulx, mise en place d'un débitmètre et renouvellement de l'armoire électrique.
- Vol de 2 tampons et 5 grilles d'avaloirs rue de Bréau à Varennes-sur-Seine en octobre.
- A Salins, remplacement d'un clapet de sortie de la STEP.
- Mise en place d'un débitmètre extraction des boues pour la STEP de Noisy-Rudignon. Réparation de réseau d'eau pluvial au niveau de l'impasse Jérusalem.
- Mise en place d'un débitmètre électromagnétique extraction des boues sur la STEP de Misy-sur-Yonne.
- Rédaction d'autorisation de déversement avec JM PARTENERS à Marolles-sur-Seine
- A noter en Août 2022, l'installation de gens du voyage raccordés à l'eau potable et aux installations électriques devant la STEP de Marolles-Sur-Seine.
- Poursuite des travaux de mise hors crue du poste de refoulement abreuvoir à Varenne
- Etudes pour la reconstruction de la station d'épuration de Marolles-sur-Seine, Noisy-Rudignon et Montmachoux.

# PERIMETRE DU CONTRAT

## 1) Le Patrimoine

Stations d'épuration	12	Capacité épuratoire
Hameau de Forges		110 Eq/hab
Bourg de Forges		1 600 Eq/hab
Brosse Montceaux		1 200 Eq/hab
Grande Paroisse		28 500 Eq/hab
Marolles		2 000 Eq/hab
Misy sur Yonne		1 500 Eq/hab
Montereau		20 000 Eq/hab
Montmachoux		250 Eq/hab
Salins		1 000 Eq/hab
Voulx		3 000 Eq/hab
Thoury-Ferrottes		700 Eq/hab
Noisy-Rudignon		500 Eq/hab
<b>Poste de relevage</b>	<b>84</b>	

### Caractéristiques station la Brosse Montceaux

Type	Boue activée aération prolongée
Capacité nominale	1 200 Equivalent/habitants
L'exécutoire	Lagune d'infiltration
Date de mise en service	1981
Filière boue	Lits de séchage

### Caractéristiques station Marolles sur seine

Type	Boue activée aération prolongée
Capacité nominale	2 000 Equivalent/habitants
L'exécutoire	La Seine
Date de mise en service	1989
Filière boue	Lits de séchage

### Caractéristiques station de Salins

Type	Boue activée aération prolongée
Capacité nominale	1 000 Equivalent/habitants
L'exécutoire	Le Ru de l'Etang
Date de mise en service	2000
Filière boue	Stockage simple

**Caractéristiques station Forges les Hameaux**

<b>Type</b>	Filtre à sable
<b>Capacité nominale</b>	110 Equivalent/habitants
<b>L'exécutoire</b>	Fossé
<b>Date de mise en service</b>	200
<b>Filière boue</b>	Lits plantés de roseaux

**Caractéristiques de Misy et Barbey**

<b>Type de station</b>	TraITEMENT biologique par boues activées
<b>Capacité nominale</b>	1 500 Equivalent/habitants
<b>L'exécutoire</b>	Yonne
<b>Date de mise en service</b>	2007
<b>Filière Boue</b>	Lits plantés de roseaux

**Caractéristiques de Montereau Zone Industrielle**

<b>Type de station</b>	TraITEMENT par boues activés et aération prolongée
<b>Capacité nominale</b>	20 000 Equivalent/habitants
<b>L'exécutoire</b>	Seine
<b>Date de mise en service</b>	2006

**Caractéristiques de la Grande Paroisse**

<b>Type de station</b>	TraITEMENT biologique par boues activées
<b>Capacité nominale</b>	28 500 Equivalent/habitants
<b>L'exécutoire</b>	Seine
<b>Date de mise en service</b>	2010

**Caractéristiques station Forges Bourg**

<b>Type</b>	Boues activées aération prolongée
<b>Capacité nominale</b>	1 600 Equivalent/habitants
<b>L'exécutoire</b>	Fossé
<b>Date de mise en service</b>	1995
<b>Filière boue</b>	Lits de séchage

**Caractéristiques station Montmachoux**

<b>Type</b>	Filtre à sable
<b>Capacité nominale</b>	250 Equivalent/habitants
<b>L'exécutoire</b>	Fossé d'infiltration
<b>Date de mise en service</b>	2003
<b>Filière boue</b>	Sans traitement

**Caractéristiques station Voulx**

<b>Type</b>	Boue activée aération prolongée
<b>Capacité nominale</b>	3 000 Equivalent/habitants
<b>L'exécutoire</b>	Orvanne
<b>Date de mise en service</b>	1995
<b>Filière boue</b>	Table d'égouttage + stockage

**Caractéristiques station Thoury-Ferrottes**

<b>Type</b>	Boue activée aération prolongée
<b>Capacité nominale</b>	700 Equivalent/habitants
<b>L'exécutoire</b>	Orvanne
<b>Date de mise en service</b>	1991
<b>Filière boue</b>	Stockage simple

**Caractéristiques station Noisy-Rudignon**

<b>Type</b>	Boue activée aération prolongée
<b>Capacité nominale</b>	500 Equivalent/habitants
<b>L'exécutoire</b>	Lagune d'infiltration
<b>Date de mise en service</b>	1900
<b>Filière boue</b>	Epaississement + lit de séchage

## 1.1 Longueur du réseau (km)

	2018	2019	2020	2021	2023
<b>Réseau séparatif</b>	106,313	112,532	104,660	228,46	185,70
<b>Réseau unitaire</b>	91,453	72,095	78,036	80,91	80,82
<b>Réseau refoulement</b>	30,863	31,542	34,371	36,23	36,17
<b>Réseau pluvial</b>	64,578	69,369	73,161	74,30	73,88

## 1.2 Les postes de refoulement

84 postes de refoulement sont gérés :

- 3 sur la commune de Cannes Ecluse
- 2 sur la commune de Courcelles en Bassée
- 3 sur la commune d'Esmans
- 1 sur la commune de Forges (hameaux)
- 1 sur la commune de La Brosse Montceaux
- 5 sur la commune de Forges
- 6 sur la commune de La Grande Paroisse.
- 5 sur la commune de Laval en Brie
- 3 sur la commune de Marolles sur Seine
- 19 sur la commune de Montereau
- 1 sur la commune de Montmachoux
- 4 sur la commune de Voulx
- 5 sur les communes de Misy sur Yonne et Barbey
- 9 sur la commune de Saint Germain Laval

- 12 sur la commune de Varennes sur Seine.
- 4 sur la commune de Thoury-Ferrottes
- 1 sur la commune de Noisy-Rudignon

## 2) Le Traitement

### 2.1 - Evolution Générale

Charges hydraulique	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>STEP Barbey et Misy</b>	34,17%	25,67%	39,78%	35,83%	34,50%	31,83%
<b>STEP La Brosse Montceaux</b>	46,92%	51,39%	125%	37,22%	56,94%	70%
<b>STEP Marolles-sur-Seine</b>	28,42%	37,52%	31,58%	26,10%	41,86%	53,6%
<b>STEP Montereau</b>	24,26%	25,99%	32,58%	27,16%	21,92%	22,3%
<b>STEP Salins</b>	41,33%	60,67%	71,33%	77,00%	77,00%*	42,67%*
<b>STEP La Grande Paroisse</b>	30,57%	35,92%	34,07%	37,12%	33,60%	33,05%
<b>STEP Forges Bourg</b>	39,79%	47,50%	23,33%	42,50%	33,54%	18,75%
<b>STEP Montmachoux</b>	100%	130%	Pas de bilan	50%	50%	78%
<b>STEP Voulix</b>			57%	37,30	27,83%	27,58%
<b>STEP Thoury-Ferrottes</b>	-	-	-	-	79,05%*	46,6%*
<b>STEP Noisy-Rudignon</b>	-	-	-	-	110,67%	92%

Charges Polluantes	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>STEP Barbey et Misy</b>	41,00%	27,77%	33,51%	52,61%	21,64%	23,66%
<b>STEP La Brosse Montceaux</b>	15,40%	19,69%	44,83%	26,99%	32,15%	47,58%
<b>STEP Marolles-sur-Seine</b>	33,55%	21,60%	23,68%	23,60%	30,14%	46,92%
<b>STEP Montereau</b>	26,03%	22,11%	26,86%	36,30%	27,16%	27,38%
<b>STEP Salins</b>	26,87%	51,02%	79,83%	73,85%	86%*	28,8%*
<b>STEP La Grande Paroisse</b>	41,31%	36,23%	40,29	34,91%	32,49%	52,77%
<b>STEP Forges Bourg</b>	20,91%	23,50%	24,48%	7,68%	5,09%	15,01%
<b>STEP Montmachoux</b>	223,33%	238,33%	Pas de bilan	46,67%	151%	80,6%
<b>STEP Voulix</b>			20,89%	32,91%	20,89%	17,31%
<b>STEP Thoury-Ferrottes</b>					26,94%	35%
<b>STEP Noisy-Rudignon</b>					49,8%	48,3%

\*Les écarts importants entre 2021 et 2022 pour les charges hydrauliques et polluantes pour la STEP de Salins et Thoury-Ferrottes sont dus au fait qu'un seul bilan 24h est effectué par an. En conséquence, la charge polluante et la charge hydraulique peuvent être significativement différentes selon le jour du prélèvement.

Volumes Entrée	2018	2019	2020	2021	2022
<b>STEP Barbey et Misy</b>	38 736	46 983	40 887	40 526	36 814
<b>STEP La Brosse Montceaux</b>	31 906	36 854	36 616	38 588	40 942
<b>STEP Marolles</b>	52 995	43 635	46 594	62 218	80 172
<b>STEP Montereau</b>	603 844	590 685	558 835	562 916	461 163
<b>STEP Montmachoux</b>	13 450	12 983	9 536	14 026	15 014
<b>STEP Salins</b>	30 190	41 846	44 947	39 510	28 960
<b>STEP Forges Les hameaux</b>	10 888	5 182	3 509	3 201	5 505
<b>STEP La Grande Paroisse</b>	1 463 338	1 293 764	1 413 666	1 370 787	1 228 697
<b>STEP Forges Bourg</b>	38 955	29 187	34 757	31 348	29 537
<b>STEP Voulx</b>		127 567	140 525	139 856	111 012
<b>STEP Thoury-Ferrottes</b>				32 228	16 696
<b>STEP Noisy-Rudignon</b>				42 862	42 308

Production de boues (T/MS)	2018	2019	2020	2021	2022	Evacuation
<b>STEP Marolles</b>	16,327	17,797	10,297	11,308	12,8	Compostage
<b>STEP Salins</b>	19,163	16,897	19,534	17,914	15,86	Epandage
<b>STEP Brosse Montceaux</b>	6,006	5,265	6,817	9,218	5,024	Epandage
<b>STEP la Grande Paroisse</b>	224,242	185,37	317,336	280,101	244,483	Compost/Epandage
<b>STEP Montereau</b>	151,158	159,82	146,928	263,166	174,902	Compostage
<b>STEP Barbey et Misy</b>	9,987	14,10	10,423	9,797	10,681	Epandage
<b>STEP Forges bourg</b>	4,627	4,794	2,129	4,325	4,076	Compostage
<b>STEP Voulx</b>		10,523	10,68	9,489	8,758	Compostage
<b>STEP Thoury-Ferrottes</b>				9,67	3,787	Epandage
<b>STEP Noisy-Rudignon</b>				5,009	4,014	Epandage

## 2.2 Les rendements (extrait des bilans de fonctionnement annuel)

### Montereau Zone Industrielle

	NTK	NGL	DBO5	DCO	MES	PT
<b>Concentration en sortie mg/l</b>	2,28	3,59	1,94	29,32	4,09	0,86
<b>Rendement (%)</b>	97,8	95,4	99,2	95,7	98,3	88,5
<b>Valeur rédhibitoire</b>	15	70	50	180	60	3

Commentaire de l'exploitant : Les bilans 24h ont été réalisés conformément à la réglementation.

La charge de pollution organique (DBO5) maximum enregistrée en entrée STEP calculée à partir des bilans d'autosurveillance est de 57,4 kg/j. Cette charge de pollution organique correspond à 10% de la capacité nominale de la STEP. La charge hydraulique de 7%, diminue par rapport à 2021.

La pollution entrante en 2022 est stable pour les valeurs de DBO5, DCO et MES en comparaison des précédentes années.

Les concentrations mesurées en sortie de station lors des bilans 24h montrent un traitement performant des eaux usées. Les rendements épuratoires sont de : pour la pollution carbonée (95%), particulière (98%), azotée (96%) et sur le phosphore (91%). La production de boue en 2022 a été de 149,833 TMS.

### La Grande Paroisse

	NTK	NGL	DBO5	DCO	MES	PT
<b>Concentration en sortie</b>	2,16	7,95	2,23	33,63	7,51	1,17
<b>Rendement (%)</b>	96,5	85,5	98,6	93,6	97,2	77,3
<b>Valeur rédhibitoire</b>	15	70	50	180	60	3

Commentaire de l'exploitant : Les bilans 24h ont été réalisés conformément à la réglementation. Toutefois 3 bilans sont non conformes, dû au problème de fonctionnement du SBR3 et à la cuve de chlorure ferrique. En effet, en décembre 2022 le SBR3 a été bloqué en position fermée ce qui a provoqué l'absence d'aération des SBR. De plus, une casse sur le réseau d'eau potable s'est produite, cette canalisation était située derrière la cuve de chlorure ferrique et au-dessus du bac de rétention. Celui-ci s'est alors rempli et la cuve s'est vidée ce qui a provoqué son basculement, lors de sa remise à plat plusieurs canalisations ont été endommagées. L'injection de chlorure ferrique a été suspendue le temps de la réparation.

La charge de pollution organique (DBO5) moyenne en entrée de STEP calculée à partir des bilans d'autosurveillance est de 902 kg/j, soit une augmentation de 82% par rapport à 2021. Cette charge de pollution organique correspond à 47% de la capacité nominale de la STEP. La charge hydraulique de 68%, reste constante par rapport à 2022. Les concentrations de l'effluent entrant sont assez fluctuant et le rapport DCO/DBO5 nous confirme un effluent moyennement biodégradable. Le réseau est unitaire, d'où un apport important d'eaux claires parasites. Les concentrations mesurées en sortie de

station lors des bilans 24h montrent un traitement performant des eaux usées. Les rendements épuratoires sont de : pour la pollution carbonée (95%), particulaire (98%), azotée (90%) et sur le phosphore (84%). La production de boue en 2022 a été de 225,74 TMS.

### Misy sur Yonne et Barbey

	NTK	NGL	DBO5	DCO	MES	Pt
<b>Concentration en sortie</b>	11,5	26,83	5	70,5	21,5	10,06
<b>Rendement (%)</b>	86,8	69,7	97,2	93,4	98,4	34,7
<b>Valeur rédhibitoire</b>	7,5	15	25	125	35	

Commentaire de l'exploitant : Les bilans 24h ont été réalisés conformément à la réglementation. La charge de pollution organique (DBO5) moyenne en entrée de STEP calculée à partir des bilans d'autosurveillance est de 21.29 kg/j. Cette charge de pollution organique correspond à 16% de la capacité nominale de la STEP. La charge hydraulique en 2022 est de 68%, par rapport à sa capacité nominale.

Les concentrations mesurées en sortie de station lors des bilans 24h montrent un traitement très performant des eaux usées. Les rendements épuratoires sont de : pour la pollution carbonée (96%), particulaire (98.5%), azotée (77%) et sur le phosphore (79%). La production de boue en 2022 a été de 10,681 TMS.

### Salins

	NTK	NGL	DBO5	DCO	MES	Pt
<b>Concentration en sortie</b>	1,2	12,6	11	25	3,4	0,26
<b>Rendement (%)</b>	98,7	-	95,9	97	98,7	97,1

Commentaire de l'exploitant : Les bilans 24h ont été réalisés conformément à la réglementation. La charge de pollution organique (DBO5) moyenne en entrée de STEP calculée à partir du bilan d'autosurveillance est de 15.12 kg DBO5/j. Cette charge de pollution organique correspond à 75% de la capacité nominale de la STEP. La charge hydraulique en 2021 est de 59% par rapport à sa capacité nominale. Les concentrations mesurées en sortie de station lors des bilans 24h montrent un traitement très performant des eaux usées.

Les rendements épuratoires sont de : pour la pollution carbonée (97%), particulaire (99%), azotée (87%) et sur le phosphore (97%). La production de boue en 2022 a été de 18,985 TMS.

## La Brosse Montceaux

	NTK	NGL	DBO5	DCO	MES	Pt
<b>Concentration en sortie</b>	3,45	4,62	2,25	32	6,6	2,91
<b>Rendement (%)</b>	96,8	96	99,2	96,2	98,4	70,5

Commentaire de l'exploitant : Les bilans 24h ont été réalisés conformément à la réglementation. La charge de pollution organique (DBO5) en entrée de STEP calculée à partir du bilan d'autosurveillance est de 34.26 kg/j. Cette charge de pollution organique correspond à 52% de la capacité nominale de la STEP. La charge hydraulique en 2022 est de 92% par rapport à sa capacité nominale. Les concentrations mesurées en sortie de station lors des bilans 24h montrent un traitement très performant des eaux usées. Les rendements épuratoires sont de : pour la pollution carbonée (97%), particulaire (98%), azotée (96%) et sur le phosphore (73%). La production de boue en 2022 a été de 5,024 TMS.

## Montmachoux

	NTK	NGL	DBO5	DCO	MES	Pt
<b>Concentration en sortie</b>	83,9	42,08	130	552	105	10,43
<b>Rendement (%)</b>	16,9	-	58,1	34,1	37,5	12,6

Commentaire de l'exploitant : Les bilans 24h effectués depuis plusieurs années montrent un traitement des effluents non performant. Les travaux du projet de reconstruction d'une nouvelle installation sont prévus pour début 2023.

## Forges Bourg

	NTK	NGL	DBO5	DCO	MES	Pt
<b>Concentration en sortie</b>	2,24	10,67	12,25	37	10,1	6,8
<b>Rendement (%)</b>	98,2	91,2	96,1	95,6	98,7	41,1

Commentaire de l'exploitant : Les bilans 24h ont été réalisés conformément à la réglementation. La charge de pollution organique (DBO5) moyenne en entrée de STEP calculée à partir des bilans d'autosurveillance est de 14 kg/j. Cette charge de pollution organique correspond à 14% de la capacité nominale de la STEP. La charge hydraulique en 2022 est de 36% par rapport à sa capacité nominale, mais est cohérente par rapport au branchements raccordés (232 habitants, soit 174 EH – données SATESE 77). On peut également constater l'influence de l'aire d'autoroute sur les effluents entrant sur la station. En effet, en 2022 nous revenons à des charges entrantes plus habituelles, le COVID ayant eu une incidence sur l'utilisation de l'air d'autoroute. On retrouve aussi une production de boues plus cohérente aux années antérieures au COVID. Les concentrations mesurées en sortie de station lors des bilans 24h montrent un traitement très performant des eaux usées. Les rendements épuratoires sont de : pour la pollution carbonée (96%), particulaire (99%), azotée (91%) et sur le phosphore (40%). La production de boue en 2022 a été de 3,724TMS.

## Forges Hameaux

	NTK	NGL	DBO5	DCO	MES	PT
<b>Concentration en sortie</b>	1,5	71,69	1,5	47	20	8,11
<b>Rendement (%)</b>	99,1	-	99,6	95,1	95,9	44,8

Commentaire de l'exploitant : Les bilans 24h ont été réalisés conformément à la réglementation. La charge de pollution organique (DBO5) moyenne en entrée de STEP calculée à partir des bilans d'autosurveillance est de 2.87 kg/j. Cette charge de pollution organique correspond à 41% de la capacité nominale de la STEP. La charge hydraulique en 2022 est de 32% par rapport à sa capacité nominale. Les concentrations mesurées en sortie de station lors des bilans 24h montrent un traitement très performant des eaux usées. Les rendements épuratoires sont de : pour la pollution carbonée (95%), particulaire (96%), azotée (95%) et sur le phosphore (45%).

## Marolles sur Seine

	NTK	NGL	DBO5	DCO	MES	PT
<b>Concentration en sortie</b>	39,83	20,2	7,17	68,58	15,61	4,49
<b>Rendement (%)</b>	55,6	71,5	97,2	89,5	94	45,9

Commentaire de l'exploitant : Les bilans 24h ont été réalisés conformément à la réglementation. La charge de pollution organique (DBO5) moyenne en entrée de STEP calculée à partir des bilans d'autosurveillance est de 56 kg/j, soit une augmentation de 17 kg/j par rapport à 2021. Nous supposons que cette évolution est liée à l'augmentation constantes du nombre de branchements raccordés à la STEP ces dernières années. Cette charge de pollution organique correspond à 53% de la capacité nominale de la STEP. La charge hydraulique est de 79%, reste constante par rapport à 2022. Les concentrations de l'effluent entrant sont assez fluctuant et le rapport DCO/DBO5 nous confirme un effluent facilement biodégradable. Le moindre épisode pluvieux fait varier la charge hydraulique en entrée STEP. Les concentrations mesurées en sortie de station lors des bilans 24h montrent un traitement moyennement performant des eaux usées. Les rendements épuratoires sont de : pour la pollution carbonée (89.5%), particulaire (95%), azotée (76%) et sur le phosphore (50%). La production de boue en 2022 a été de 9,561 TMS.

## Voulx

	NTK	NGL	DBO5	DCO	MES	Pt
<b>Concentration en sortie</b>	4,33	11,99	14,71	43,67	17,94	2,13
<b>Rendement (%)</b>	91,5	79,1	791,4	4,8	-	-

Commentaire de l'exploitant : Les bilans 24h ont été réalisés conformément à la réglementation. La charge de pollution organique (DBO5) moyenne en entrée de STEP calculée à partir des bilans d'autosurveillance, est de 26.8 kg/j. Cette charge de pollution organique correspond à 13% de la

capacité nominale de la STEP. Les concentrations en DBO5, DCO et MES sont particulièrement faibles. Certaines valeurs s'expliquent par une dilution liée aux fortes précipitations. La charge hydraulique en 2022 est de 62% par rapport à sa capacité nominale. Les concentrations mesurées en sortie de station lors des bilans 24h montrent un traitement très performant des eaux usées. Les rendements épuratoires sont de : pour la pollution carbonée (86%), particulaire (88%), azotée (82%). La production de boue en 2022 a été de 9,614 TMS.

### Thoury-Ferrottes :

	NTK	NGL	DBO5	DCO	MES	Pt
<b>Concentration en sortie</b>	4,3	16,54	3	47	19	4,25
<b>Rendement (%)</b>	97	-	99	97,1	98	74,8

Commentaire de l'exploitant : Le bilan 24h a été réalisé conformément à la réglementation. Il a été réalisé par temps sec en période de nappe basse. Les concentrations de l'effluent entrant sont relativement concentrées. Cependant le rapport DCO/DBO5 de 5.4 montre un effluent peu biodégradable. Le flux de pollution mesuré en entrée correspond à 35% de la capacité nominale de la STEP. Les concentrations mesurées en sortie de station lors du bilan 24h montrent un traitement performant des eaux usées. Les rendements épuratoires sont excellents pour la pollution carbonée (99%), particulaire (98%), et azotée (88%). Cependant, une seule mesure par an n'est pas forcément représentative du fonctionnement global de la station et notamment au niveau des charges entrantes. La production de boue en 2022 a été de 8,441 TMS.

### Noisy-Rudignon :

	NTK	NGL	DBO5	DCO	MES	Pt
<b>Concentration en sortie</b>	9,5	24,54	4	131	100	3,86
<b>Rendement (%)</b>	86	-	98,1	71,8	74,5	30,9

Commentaire de l'exploitant : Le bilan 24h a été réalisé conformément à la réglementation. Il a été réalisé par temps de pluie. Les concentrations de l'effluent entrant sont dans l'ensemble assez peu concentrées et particulièrement pour la DBO5 ce qui préfigure d'un effluent difficilement bio dégradable avec un rapport DCO/DBO5 inférieur à 3. Le fait que le bilan 24h ait été fait durant les vacances d'été peut expliquer ces faibles concentrations. Une seule mesure par an n'est pas forcément représentative du fonctionnement global de la station et notamment au niveau des charges entrantes. La production de boue en 2022 a été de 4,18 TMS.

### 3) Tarification et recettes

#### 3.1 Le prix du service

##### La Part Collectivité :

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. Elle est de 0,8898 € HT/m<sup>3</sup>.

##### La Part Déléguataire :

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

Le prix du service comprend :

- Une part fixe (abonnement)
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

##### Redevance de modernisation des réseaux de collecte

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023
Redevance	0,1850	0,1850

##### Redevance VNF pour occupation du domaine public fluvial

	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023
Redevance	0,0502	0,0502

##### Le prix de l'assainissement

	Au 1/1/2022	Au 1/1/2023
<b>Part Exploitant</b>		
Part fixe	11,14	12,16
Part variable	Le m3	1,1378
<b>Part Collectivité</b>		
Part variable	Le m3	0,8898
<b>Redevance et taxes</b>		
	Tiers	0,1850
		0,1850

## Facture type 120 m3 hors redevance

	1/1/2022	1/1/2023	Répartition
Exploitant	146,68	161,14	54,07%
Collectivité	106,78	106,78	35,83%
Tva	25,35	27,01	9,06%
Total TTC	278,81	298,01	100%

## Facture type 120 m3 y compris redevance

	1/1/2022	1/1/2023
Exploitant	146,68	161,14
Collectivité	106,78	106,78
Redevance	28,22	28,22
Tva	28,17	29,01
Total TTC	309,85	325,15

Prix du m3 au 1<sup>er</sup> janvier 2021 en € TTC : 2,36

## 3.2 Les recettes d'exploitation

	2018	2019	2020	2021	2022
Part collectivité en €	2 064 000	2 165 000	1 408 000	1 469 000	1 396 000
Part exploitant en €	1 537 200	1 811 600	1 739 400	1 856 400	2 188 500
Part exploitant autres en €	280 290	214 600	254 500	352 000	247 000

# L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

---

La Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 a imposé aux collectivités de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) avant le 31 décembre 2005. Opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2006, le SPANC a pour vocation d'assurer le **contrôle de tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques** des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

Pour respecter les obligations réglementaires, le SPANC de la CDC du Pays de Montereau a transféré à SAUR les missions de contrôle d'assainissement non collectif (ANC) sur leur territoire du 7/1/2016 au 12/31/2026. Ce transfert concerne :

- Le contrôle de l'existant ;
- Le diagnostic anticipé lors des ventes ;
- Le contrôle du neuf (conception, réalisation).

## 1) Le contrôle des installations neuves

---

Depuis le 01/03/2012 le nouveau décret n° 2012-274 impose de déposer le dossier de contrôle de conception au SPANC et d'avoir l'avis de celui-ci, avant l'instruction du permis de construire. Un avis négatif au titre de la conception du système d'assainissement non collectif par le SPANC induira un refus du permis de construire.

Le contrôle de réalisation, appelé aussi contrôle de bonne exécution, est réalisé à la fin des travaux d'assainissement. Ce contrôle est destiné à vérifier que les travaux réalisés sont conformes au dossier de conception.

Durant l'année 2022, 9 dossiers ont été instruits pour conception, tous conformes.

Ainsi que 5 dossiers ont été instruits pour réalisation, tous conformes.

## 2) Le diagnostic de l'existant lors des ventes

---

Avant le 01 janvier 2011, il appartenait aux propriétaires des installations d'assainissement non collectif concernés d'envisager une mise en conformité afin de respecter les dispositions réglementaires décrites dans la Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006. Après la réglementation a été modifiée dans le cadre d'une cession immobilière le 05 juillet 2010 pour prise d'effet au 01 janvier 2011.

## Ce qu'il faut en retenir :

- La durée de validité d'un diagnostic est de trois ans par rapport à sa date de réalisation.
- Le diagnostic d'assainissement non collectif doit figurer dans l'acte de vente.
- En cas d'avis défavorable, la réhabilitation sera obligatoire sous un an et sera à la charge de l'acquéreur.**

Durant l'année 2022, 18 contrôles pour cession immobilière ont été effectués, dont 16 ont révélé des installations non conformes.

## 3) Le diagnostic de l'existant lors des contrôles périodiques

Pendant l'année 2022, aucun contrôle périodique de bon fonctionnement n'a été réalisé.

## 4) Suivi de l'entretien des installations

Lors des contrôles qu'ils soient réalisés dans le cadre d'une vente ou dans le cadre d'une mission de contrôle périodique, une attention particulière est portée sur l'entretien des ouvrages comme l'exige la réglementation.

Sur l'ensemble des 18 effectués durant l'année, 3 entretiens ont pu être contrôlés et vérifiés. Ce qui représente 17% d'installations dont l'entretien est démontré.

**Rappel de la réglementation : La vidange doit être réalisée par un vidangeur agréé et le bon de vidange doit être conservé afin d'être présenté à chaque demande du SPANC.**

-----

**Durant l'année 2022, les installations neuves ou les réhabilitations sont conformes à la réglementation en vigueur à la date des contrôles.**

**Le contrôle des installations existantes lors des cessions immobilières a permis d'identifier les dispositifs à réhabiliter. Cette réhabilitation est à la charge de l'acquéreur qui dispose d'un délai d'un an à la signature de l'acte authentique pour réaliser les travaux demandés.**